

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2025

Afférents au Comité syndical	177
En exercice	177
Dont collège des affaires communes	177
Dont Collège assainissement non collectif	143
Dont Collège assainissement collectif	2
Dont Collège eau potable	27
Date de la convocation	24 novembre 2025

Date d'affichage
24 novembre 2025

Objet de la Délibération

**TRANSFERT
RESULTATS « EAU
POTABLE » DES
COMMUNES DE
CHUFFILLY-ROCHE,
SAINTE-VAUBOURG,
VAUX-CHAMPAGNE ET
CHATEL-CHEHERY**

VOTE :

POUR : 15
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

**DELIBERATION
N° 2025-27**

L'an deux mille vingt-cinq
et le cinq décembre
à 14h30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Nombre de Membres présents collège affaires communes : 53 collège assainissement non collectif : 37, collège assainissement collectif : 01, collège eau potable : 15. Pouvoirs : collège affaires communes : 00, collège assainissement non collectif : 00, collège assainissement collectif : 00, collège eau potable : 00

Monsieur Christian BELLOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**TRANSFERT RESULTATS « EAU POTABLE » DES COMMUNES DE
CHUFFILLY-ROCHE, SAINTE-VAUBOURG, VAUX-CHAMPAGNE ET
CHATEL-CHEHERY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération 2025-01 en date du 21/01/2025 de la commune de CHUFFILLY-ROCHE, la délibération 2025-22 en date du 29/09/2025 de la commune de SAINTE-VAUBOURG, la délibération 2024-18 en date du 14/11/2024 de la commune de VAUX-CHAMPAGNE ET la délibération 2025-02 en date du 24/03/2025 de la commune de CHATEL-CHEHERY.

Vu l'exposé du Président, le Comité décide d'accepter le transfert des résultats « eau potable » des communes précitées comme suit :

CHUFFILLY-ROCHE :

ECRITURES COMMUNE M57				ECRITURES SPIC REGIE EAU M49			
Compte débit	Compte crédit	Montant		Compte débit	Compte crédit	Montant	
1068	515	0,00 €	Mandat	515	1068	0,00 €	Titre
65888	515	12 169,20 €	Mandat	515	778	12 169,20 €	Titre

SAINTE-VAUBOURG :

ECRITURES COMMUNE M57				ECRITURES SPIC REGIE EAU M49			
Compte débit	Compte crédit	Montant		Compte débit	Compte crédit	Montant	
1068	515	59 313,80 €	Mandat	515	1068	59 313,80 €	Titre
65888	515	34 908,54 €	Mandat	515	778	34 908,54 €	Titre

VAUX-CHAMPAGNE :

ECRITURES COMMUNE M57				ECRITURES SPIC REGIE EAU M49			
Compte débit	Compte crédit	Montant		Compte débit	Compte crédit	Montant	
1068	515	27 526,70 €	Mandat	515	1068	27 526,70 €	Titre
65888	515	2 584,83 €	Mandat	515	778	2 584,83 €	Titre

CHATEL-CHEHERY :

ECRITURES COMMUNE M57				ECRITURES SPIC REGIE EAU M49			
Compte débit	Compte crédit	Montant		Compte débit	Compte crédit	Montant	
515	1068	9 282,39 €	Titre	1068	515	9 282,39 €	Mandat
65888	515	15 206,68 €	Mandat	515	778	15 206,68 €	Titre

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président,

Jean-Pol RICHELET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

après dépôt en Sous-
Préfecture

Le : 08 décembre 2025

et publication ou
notification

Du 08 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 008-240800912-20251205-C202527-DE